

Namur, le 6 novembre 2017.

Négociations sectorielles Programmation Sociale 2017-2018

Cher-e-s camarades,
Cher-e-s collègues,

Dans un contexte socio-économique difficile, avec une marge salariale minime et non négociable (1,1% de la masse salariale), les négociations sectorielles pour la programmation sociale 2017-2018 ont abouti sur un accord en axant la totalité sur les salaires des travailleurs du groupe TEC.

Dès lors, tous les barèmes sont majorés de 1,1% au 1^{er} janvier 2017. Les travailleurs actifs au 01/01/2017 bénéficieront d'une régularisation de leurs salaires à partir du 1^{er} janvier 2017. Cette régularisation se fera avec le paiement de la rémunération du mois de novembre 2017.

Les indemnités complémentaires payées aux allocataires sociaux, en activité de service au 1/1/2017 et devenus inactifs avant la date du 6 novembre 2017 (date de signature de la convention) seront régularisées sur base des nouveaux barèmes.

Un groupe de travail sera mis en place en vue de mener une réflexion sur l'éventuelle création d'un compte épargne-carrière suivant de la loi du 05 mars 2017 sur le travail faisable et maniable.

L'employeur garantit le volume de l'emploi au sein du Groupe TEC jusqu'au 31 décembre 2018 (date d'échéance de la CCT).

En dehors de cette programmation sociale, la CGSP avait fixé la condition de pouvoir prolonger la prépension 58 ans (CCT 17). Cette CCT sera donc bien effective et permettra de continuer ce système jusqu'au 31 décembre 2019 (validité de 2 ans).

Fraternellement,
Cordialement,



Johan LAMBERT
Président interrégional wallon